

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017**

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le mardi dix sept janvier deux mille dix sept, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur André RAULT, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le 10 janvier 2017.

Etaient présents : André RAULT, Françoise CHAPIN, Claudine JEZEQUEL, Régis LANCIEN, Antoine MAHE, Rémi BLANCHARD, René DAULY, Aline LE GLATIN, Kathy LE LEFF, Annick LE MOING, Laurence MAHE, Stéphanie MENEZ, Dominique PERON, Sophie TRIEUX

Etaient excusés : Christophe BOITARD, pouvoir donné à Régis LANCIEN
Rachelle BELLIER, pouvoir donné à André RAULT
Georges CORDUAN, pouvoir donné à Kathy LE LEFF
Julien MARTINET, pouvoir donné à Antoine MAHE
Sandra ROUXEL, pouvoir donné à Laurence MAHE

Secrétaire de séance : Kathy LE LEFF

Ordre du Jour :

- Agenda d'accessibilité
- Règlement salle des Venelles
- Information SIVAP
- Syndicat de Lorge
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Point communautaire
- Questions diverses

Le procès-verbal du 15 décembre 2016 est approuvé.

Un point est à rajouter à l'ordre du jour : acquisition véhicule services techniques

1. Agenda d'accessibilité

Vu le code de la construction et de l'habitation,
La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
Le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;
L'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti

existant et des installations existantes ouvertes au public ;
L'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles de formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Les travaux à inscrire dans l'agenda d'accessibilité sont présentés au conseil municipal. Ils représentent un engagement financier estimé à 73 485 € HT (dont 41 555 € HT pour la période 2020-2022). Ils concernent la mairie et l'agence postale, la salle des Venelles, l'école, la bibliothèque, l'église, le boulodrome, le cimetière, le complexe sportif André Morel, le terrain de foot de la Croix Botrel, l'aire de jeux de la place Picot et les sanitaires publics (église et place Picot). Le diagnostic et les préconisations ont été finalisés par la société SOCOTEC.

La commune élabore son agenda sur une période de 6 ans, pour l'ensemble des bâtiments et sites communaux.

Cet agenda correspond à un engagement de la commune à procéder aux travaux inscrits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté pour mettre en conformité les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public de la commune,

- autorise M. le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet.

2. Règlement salle des Venelles

Claudine JEZEQUEL présente les modifications qui ont été apportées au règlement d'utilisation de la salle des Venelles, suite à l'installation de la sono et du vidéoprojecteur. Il est précisé que l'astreinte ne se déplacera pas pour le matériel de sonorisation et de projection.

La capacité des salles a également été modifiée avec la mise en place de la scène dans la grande salle et la construction de placards dans la petite.

Le règlement sera envoyé aux présidents d'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les modifications apportées au règlement d'utilisation de la salle des Venelles.

3. Acquisition véhicule services techniques

Antoine MAHE présente deux devis proposés par le garage DE LA CROIX pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques. En effet, le Citroën Jumper est à remplacer rapidement. Les devis concernent un véhicule de marque OPEL et un de marque RENAULT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis pour l'acquisition du véhicule OPEL, pour un montant de 11 000 € TTC. La dépense est inscrite en section investissement du budget général, au c/2182 – Matériel de transport – opération 295 (centre technique).

4. Information SIVAP

Régis LANCIEN présente le matériel proposé par le SIVAP et les tarifs des prestations. Il explique également l'organisation du service.

5. Syndicat de Lorge

Le conseil syndical du Syndicat de Lorge s'est réuni le 3 janvier 2017. Lors de cette réunion, ont été élus :

Président : Joseph LE VEE

Vice présidente Enfance-Jeunesse : Anne-Marie CHARPENTIER

Vice-président Animation culturelle : Julien MARTINET

Vice-présidente Ressources humaines – finances : Anne HENRY.

Les commissions correspondant à ces délégations ont également été instituées.

Le conseil a voté les tarifs des services. Pour les usagers de Saint-Carreuc, la principale différence réside dans la facturation en fonction du quotient familial, qui n'avait pas lieu avec la communauté de communes de Moncontour.

Le prochain conseil aura lieu le 7 février 2017.

6. Point communautaire

M. le Maire fait le point concernant la collecte des ordures ménagères et des containers de tri sélectif. Elles sont collectées en alternance le mardi.

Au niveau du centre intercommunal d'action sociale, la continuité du service est assurée.

Le conseil d'agglomération s'est réuni la première fois le 7 janvier 2017. Bruno JONCOUR a été élu président. M. le Maire occupe un poste de conseiller délégué aux parcs d'activité économique.

Les commissions internes à l'agglomération sont en attente de validation. Des conseillers municipaux peuvent y siéger. La liste sera transmise aux élus dès qu'elles seront officielles. Elles seront composées pour moitié d'élus communautaires et pour moitié d'élus municipaux.

7. Déclaration d'intention d'aliéner

En lien avec la délégation reçue du conseil municipal en date du 08 avril 2014, M. le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner déposée pour les parcelles suivantes :

Parcelle n° C 2177, située au Vaulaudy, d'une contenance de 2a 41ca

Parcelle n° C 2178, située au Vaulaudy, d'une contenance de 5a 94ca.

M. le Maire n'a pas appliqué le droit de préemption.

8. Questions diverses

Stéphanie MENEZ fait remonter la question de l'éclairage de l'abri bus à la Ville Méreuc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La secrétaire de séance
Kathy LE LEFF

Dates à retenir :

24/01/17 – 18h30 : comité pilotage TAP

25/01/17 – 17h : commission électoral

28/02/17– 19h : conseil municipal

28/03/17– 19h : conseil municipal